



## Conseils pour avoir une residence en france

Par **touahri kheira**, le **17/04/2010** à **16:51**

Bonjour, je voudrais savoir si j'ai le droit de posséder une résidence en France avec l'état des services de mon défunt père qui a travaillé plus de 15 ans dans l'armée de terre française ou bien qu'elles sont les droits que je pourrai posséder j'habite actuellement en Algérie j'ai 60 ans je m'appelle Touahri Kheira je t'en prie oriente moi j'attends votre réponse merci d'avance

Par **chris\_idv**, le **11/06/2010** à **14:01**

Bonjour,

Vous pouvez être propriétaire d'une résidence en France que ce soit par héritage ou par acquisition néanmoins cela n'implique pas qu'un titre de séjour, ou même un simple visa de tourisme, vous soit accordé par l'administration française.

Cordialement,